

◎日本国とカンボディアとの間の貿易取極の有効期間の
延長に関する交換公文

(略称) カンボディアとの貿易取極の延長取極

昭和四十七年一月十二日 プノンペンで

昭和四十七年一月十二日 効力発生

昭和四十七年二月八日 告示

(外務省告示第一九号)

目 次

ページ

日本側書簡.....	一〇七
取極の有効期間の延長.....	一〇七
カンボディア側書簡.....	一〇八

(日本国とカンボディアとの間の貿易取極の延長に関する
交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本使は、千九百六十年二月十日に署名され、かつ、千九百七十二年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極に関し、日本国政府が、同取極(その不可分の一部を構成する文書を含む)をその第六条の規定に従つて千九百七十三年二月十四日まで延長することをカンボディア共和国政府に提案する旨を閣下に通報すること光榮を有します。

前記の提案がカンボディア共和国政府にとつて受諾しうるものであるときは、この書簡及びこの書簡に対する閣下の返簡が、前記の取極の延長に関する日本国政府とカンボディア共和国政府との間の合意を構成するものといいたします。

本使は、閣下が前記のことに対する貴国政府の同意を確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十二年一月十二日にブノンペンで

日本国特命全権大使 杉浦徳

カンボディア共和国政府

外務担当國務大臣 クウン・ヴィック閣下

カンボディアとの貿易取極の延長取極

(Lettre japonaise)

Phnom-Penh, le 12 janvier 1972

Excellence,

Me référant à l'Accord Commercial entre le Japon et le Cambodge signé le 10 février 1960 et reconduit jusqu'au 14 février 1972, j'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement du Japon propose au Gouvernement de la République khmère la reconduction jusqu'au 14 février 1973 dudit Accord comprenant les documents qui en font partie intégrante, conformément aux dispositions de l'Article VI dudit Accord.

Si cette proposition convenait au Gouvernement de la République khmère, la présente lettre et la réponse de Votre Excellence à celle-ci constitueraient l'accord convenu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République khmère, concernant la reconduction de l'Accord sus-mentionné.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'accord de son Gouvernement sur ce qui précède et la prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Noboru SUGIURA

Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire du Japon

Son Excellence Monsieur KOUN WICK
Ministre d'Etat, chargé des Affaires
Etrangères du Gouvernement de la
République khmère

(カンボディア側書簡)

(Lettre cambodgienne)

Phnom-Penh, le 12 janvier 1972.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date de ce jour ainsi libellée:

"(Lettre japonaise)"

Je tiens par la présente à vous faire tenir l'accord du Gouvernement de la République khmère à la proposition sus-mentionnée du Gouvernement du Japon.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) KOUN WICK
Ministre d'Etat, chargé
des Affaires Etrangères

Son Excellence
Monsieur Noboru SUGIURA
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire du Japon
PHNOM-PENH

カンボディア側書簡

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、この書簡をもつて日本国政府の前記の提案に対するカンボディア共和国政府の同意を通報いたします。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向かつて敬意を表します。

千九百七十二年一月十二日にブノンペンで

外務担当國務大臣 クウン・ヴィック

カンボディア共和国駐在

日本国特命全權大使 杉浦徳閣下

(参考)

この取極は、一九六〇年二月十日に署名され、一九七一年一月二十三日付けの交換公文によって一九七二年二月十四日まで延長された日本国とカンボディアとの間の貿易取極の有効期間をさらに一九七三年二月十四日まで延長することについての日本国政府とカンボディア共和国政府との間の了解を
確認したものである。